VILLEPARISIS

Demande de reprographie

Les associations déclarés à la Mairie de Villeparisis peuvent demande des photocopie dans le cadre de la charte de la vie associative.

Extrait

Les associations peuvent ponctuellement demander l'impression de supports. Par souci d'équité et pour maîtriser les coûts, le nombre d'impression est encadré.

Un quota de base sera attribué de 100 crédits x nombre d'adhérents. Les photocopies noir et blanc seront de 1 crédit et les photocopie couleurs seront de 2 crédits quel que soit le format du papier.

Pour les quantités en dessous de 100 exemplaires, elles peuvent être réalisées directement à la Maison de la vie associative. Au-dessus de 100 exemplaires et pour toutes demandes de découpage, elles seront traitées par le service reprographie de la Ville via la direction de la communication.

Les demandes doivent être faites au minium une semaine avant la date de remise souhaitée. Elles sont à faire via le formulaire en ligne ou auprès de l'équipe de la Maison de la Vie associative Michelin Gléveau.

Indique un champ requis Identification de l'association Nom de l'association Nom du déposant Prénom du déposant Courriel -Production Nb d'exemplaires souhaité Format final □ A3 ☐ A4 □ A5 ☐ A6 Type d'impression ☐ Couleur ☐ Noir et blanc -Type de papier ■ Normal Epais Couleur Couleur du papier souhaité Jaune ☐ Vert ☐ Bleu Nature de la demande Date souhaité de mise à disposition des documents Document(s) à imprimer Choose Files No file selected Transférer 3 fichiers au maximum. Limité à 20 Mo. Types autorisés : pdf doc docx odt ppt pptx xls xlsx. Demande particulière

